

*NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE*



## **Augmentation de capital d'Eurosic par attribution gratuite de BSA**

---

Paris, le 5 octobre 2011.

Eurosic annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital par attribution gratuite de bons de souscription d'actions (« BSA ») à ses actionnaires, pour un montant pouvant atteindre 221 millions d'euros. Cette augmentation de capital a pour but de financer partiellement l'acquisition d'un portefeuille d'immeubles de bureaux auprès de GE Capital Real Estate annoncée le 28 juillet 2011.

Chaque actionnaire d'Eurosic se verra attribuer 1 BSA par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 5 octobre 2011.

11 BSA permettront de souscrire à 4 actions nouvelles au prix de 34,30 euros par action. Les détenteurs de BSA devront faire parvenir leurs instructions de souscription à leur intermédiaire teneur de compte accompagné du versement du prix d'exercice par action nouvelle souscrite. La période de souscription des actions nouvelles débutera le 6 octobre 2011 et se terminera le 4 novembre 2011 inclus. Durant cette période, les BSA seront négociables et cotés sur le marché de NYSE Euronext à Paris (code ISIN FR0011129048). Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 4 novembre 2011 à la clôture de la séance de bourse deviendront caducs et perdront toute valeur. Les actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Monroe, Predica, ACM Vie et Covéa, se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital à concurrence d'un montant global de 173 millions d'euros environ.

BNP Paribas est Chef de File et Teneur de Livre de cette augmentation de capital.

Les demandes d'exercice des BSA et les versements correspondants sont centralisés par BNP Paribas Securities Services.

Un prospectus, composé d'un document de référence d'Eurosic déposé le 24 mars 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers («AMF») et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), ayant reçu de l'AMF le visa n° 11-448 en date du 4 octobre 2011 est disponible sans frais auprès des intermédiaires financiers ainsi qu'au siège social de la société Eurosic. Il peut également être consulté sur le site internet d'Eurosic ([www.eurosic.fr](http://www.eurosic.fr)) et sur

le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Eurosic attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

### **A propos d'Eurosic**

Eurosic est une société d'investissement immobilier (SIIC) qui détient et gère un patrimoine évalué à 1,4 milliard d'euros au 30 juin 2011, principalement composé de bureaux de grande taille, récents, situés à Paris et en première couronne.

Eurosic est cotée en continu sur le marché de NYSE Euronext à Paris, compartiment B et a intégré les indices

SBF 250 et CAC Mid 100 depuis le 18 décembre 2009.

Mnémonique : ERSC – Code ISIN : FR0000038200

### **Relations Investisseurs**

Laurent Faure

Tél : +33.1.45.02.23.29

[l.faure@eurosic.fr](mailto:l.faure@eurosic.fr)

[www.eurosic.fr](http://www.eurosic.fr)

### **Relations Presse**

Fatima El Allaly

Tél : + 33.1. 44.43.76.41

[fatima.elallaly@dialog.publicis.fr](mailto:fatima.elallaly@dialog.publicis.fr)

### **Avertissement**

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis.*

*Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions et les bons de souscription d'actions de Eurosic n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Eurosic n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des copies de ce document ne sont pas, et ne doivent pas, être distribuées aux Etats-Unis.*

*La diffusion de ce communiqué (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la section 21 (restrictions relatives à la financial promotion) du Financial Services and Markets Act 2000 ("FMSA"). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (ii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes, avec les Investisseurs Qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) sont dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.*